CONSEIL COMMUNAL DE **SAINT-CERGUE**

Séance du 23 mars 2021

Présidence M. Jean-Michel Rey, président

En ce dernier conseil de l'année, le président salue :
Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur le représentant de la presse, et M. Fritsché, invité

A mon plus grand regret, j'ai dû refuser l'accès au public, ceci en rapport avec les consignes de la Loi COVID et que j'ai essayé de négocier sans succès auprès du préfet. Nous avons eu de nombreuses demandes parmi lesquelles, les futures municipales, les délégués de l'Alternative, ainsi que les futurs conseillers.

Le président rappelle quelques consignes sanitaires, à savoir :
- que le masque est obligatoire durant toute la séance,
- que chaque personne souhaitant prendre la parole pourra le faire en traversant la salle pour venir devant parler au micro, là il pourra enlever son masque pour s'exprimer, puis le remettra pour retourner à sa place,
- que des bouteilles d'eau ont été mises à disposition à l'entrée de la salle.

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Chatelain Georges
Greppin Maurice
Krähenbühl Olivier
Magnenat Benjamin
Martin Pierre
Monnard Patrick
Petermandl Colette
Pochelon Jocelyn
Stünkel Sabine

▪ Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 47
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 25
Le nombre de conseillers présents est de 38
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 37

Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

- **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 20h07

- **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est consistant, et certains points généreront des débats. Le président propose d'ajouter deux points à cet ordre du jour :

- point no 7, intitulé « réflexion autour de la notion de respect de l'autorité communale » et dont il avait déjà parlé en décembre. En cas d'acceptation par le conseil, il souhaiterait la nomination d'une commission de travail.
- point no 8, informations des représentants et délégués aux associations intercommunales.

Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote de l'ordre du jour avec les points 7 et 8 qui sont rajoutés et le point divers qui devient 9.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié

Accepté par : **35 voix pour**
1 voix contre
1 abstention

- **Point n° 1 de l'ordre du jour**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020**

Deux fautes d'orthographe ont été signalées :

- page 6, point 4 2e paragraphe de l'intervention de M. Graber : « ... l'avantage de faire deux préavis **est** ... » et non « et »
- page 13, 1er paragraphe, vers la fin de la 4e ligne de l'intervention de M. Nuq : « les critères ... me **semblent importants** ... » et non « semble important »

Ainsi qu'un lapsus en fin au dernier point de la page 3, l'incendie dont il est question s'est déroulé aux Clairvaux et non aux Seytines.

Aucune autre demande n'ayant été formulée, le président passe au vote de l'approbation du procès-verbal du Conseil communal du 6 octobre 2020.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'approuver le procès-verbal du 8 décembre 2020 :

- **Accepté** **Par :** **33 voix pour**
- 0 voix contre
- 4 abstentions

- **Point n° 2 de l'ordre du jour**

- **Communication du bureau et correspondance reçue** (par le président)

Pour commencer ce point, le président demande que l'on dédie une minute de silence à la mémoire de M. Gérard Mathez, papa de notre municipal Laurent Mathez. L'assemblée se lève.

Pour terminer l'année 2020, je vous avais partagé, en voulant apporter une touche d'humour, le courrier reçu du 12 janvier 1798, et qui disait en substance : « Continuez à rester tranquilles, prudents et modérés, quand même vous ne seriez pas tous du même parti, ne vous laissez jamais aller à de mauvais propos, à des menaces ou à des voies de fait », et j'ajoutais que 2 mois après c'était la révolution dans le pays de Vaud. J'étais loin de m'attendre, en vous lisant cette phrase, à l'hiver que nous allions vivre.
Le premier tour des élections étant passé, nous félicitons les 3 membres réélus de notre municipalité, MM. Dominique Gafner, Paul Ménard et Laurent Mathez, ainsi que les deux nouvelles futures municipales, Mmes Valérie Legrand Germanier et Carole Morina.
Nous félicitons également tous les conseillers élus au premier tour et nous profitons pour vous rappeler la tenue du deuxième tour cette semaine pour l'élection des 10 conseillers manquants.
Je tiens à vous dire que je déplore le fait de devoir organiser une élection supplémentaire pour les suppléants. J'ai essayé de proposer qu'on vote les suppléants en même temps que les conseillers. Cette requête était non négociable et je trouve que certaines directives politiques cantonales nous font perdre beaucoup de temps et beaucoup d'argent, et je ne suis pas très content tout comme bien des communes du canton.

Lors de l'organisation du premier tour, nous avons rencontré un problème lors de l'impression de la liste de l'Entente. Le nom de Mme Sabine Stünkel avait été estropié et la candidature de M. Didier Nuq avait été supprimée. Malgré l'envoi d'une liste corrective, nombre d'électeurs, environ une centaine, a utilisé la première liste. En faisant des regroupements, nous avons pu constater que Didier Nuq avait été péjoré d'une cinquantaine de voix. De par sa position 51, M. Nuq a pu être pénalisé au premier tour. Nous lui avons écrit au nom du greffe et du bureau un courrier d'excuses, que nous renouvelons ici et publiquement à son égard, et nous le remercions de ne pas avoir fait annuler cette élection et saluons ici son attitude durant ces moments contrariants.

Nous n'avons reçu aucune correspondance, aussi nous passons aux informations de la municipalité.

- **Communications de la municipalité (sans discussion ni vote)**

Le président donne la parole à M. Pierre Graber.

M. Graber, syndic
Le syndic salue l'assistance pour cette première séance du conseil.

<u>Saison de ski de fond</u>
Comme vous l'avez mentionné M. le président, nous avons eu un hiver complètement fou. Le ski de fond, le parking de La Givrine, les gens, tout a été fou. Nous avons eu un grand nombre d'incivilités, du fait de la surcharge des visiteurs. Du fait de la Covid, les gens de la ville ont quitté leurs appartements pour venir chez nous et ont piétiné les pistes de ski de fond comme elles ne l'ont jamais été, et nous avons eu énormément de plaintes à ce sujet.
Nous déplorons la démission de notre chauffeur de dameuse, M. Denis Perillat, qui a œuvré entre 6 et 7 ans et nous devrons mettre en place la relève.

La gestion administrative du ski de fond est assurée par notre employée communale, Mme Sandrine Bouvier.

M. Graber présente des slides :

- Photos du passage sous la route entre La Givrine et La Trélasse (phase 1 du parking de La Givrine) qui est opérationnel depuis l'année passée
- un graphique de vente de forfaits de ski couvrant les 13 dernières années. Si l'année dernière très peu de forfaits ont été vendus en raison du manque de neige, cette année est comparable aux très bonnes années (2017-2018 et 2018-2019).

Le président remercie M. Graber et donne la parole à Mme Françoise Samuel.

Mme Samuel, municipale
Mme Samuel salue l'assemblée.

Patinoire
M. Maël Deluz, gérant de la patinoire nous a fourni des statistiques sur la fréquentation de la patinoire. Un peu plus de 4'000 personnes ont fréquenté la patinoire, ce qui est plus que l'année passée. En raison des prescriptions Covid nous avons démarré la saison avec 5 personnes par créneau horaire, mais ceux-ci étaient toujours complets. Tout au long de la saison, nous avons dû nous adapter aux nouvelles consignes et nous sommes heureux d'avoir ouvert cette patinoire qui a été un bol d'air pour les gens.
M. Deluz a utilisé 25 l de désinfectant pour les mains et 30 l pour les patins. Il s'est entouré d'une équipe de bénévoles extrêmement actifs, dont les anges du Covid qui étaient non seulement autour de la patinoire, mais dans toute la zone du Vallon. Ils invitaient les visiteurs à porter le masque.
Le hockey a pu continuer pour les enfants, une restriction toutefois, ils ne pouvaient pas porter les t-shirts des « lynx », vu qu'on aurait dû les laver intermédiairement. Le hockey était interdit pour les adultes.
Toute cette organisation a été possible grâce aux très nombreux bénévoles qui ont pris les réservations, noté les noms, désinfecté les patins après chaque utilisation, etc., et qui par leur engagement ont contribué au succès de la patinoire.

Ballade à Béatrix
Avec le président M. Rey, nous nous sommes attelés à la rénovation de la Ballade à Béatrix. Il manque encore les bancs que nous allons bientôt installer. Nous comptons faire une inauguration le samedi 5 juin prochain en fin de matinée. Nous pensons faire la promenade le long de la ballade, avec apéro et grillade de cervelas en haut. Réservez donc cette date.

Vide grenier
Il devrait avoir lieu le 27 juin. Comme pour toutes les manifestations, nous devons nous adapter aux conditions et restrictions Covid. Les organisateurs sont conscients de cela.

Bike-parc
Inauguration le 27 juin. Ainsi les gens pourront assister aux deux évènements.

Nous espérons pouvoir reprendre nos habitudes de rencontres sociales dans la prudence.

Le président remercie Mme Samuel et donne la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal
M. Mathez salue l'assemblée.

Bâtiments

Nous sommes toujours en période Covid ce qui engendre un travail colossal de désinfection quotidien des classes. Nous avons engagé un « temporaire » à 100 %, en plus de nos employés.

Routes
Vous avez pu constater que nous avons passablement de nids de poule dans le village comme chaque année à la sortie de l'hiver. La réparation de ces trous se fera prochainement. D'abord avec un goudron à froid pour les plus importants (1re étape), puis j'espère en début mai, avec un goudron à chaud.
Plusieurs nids de poule seront rebouchés prochainement. Début mai goudron à chaud

Le président remercie M. Mathez. La parole n'étant plus demandée, le président remercie la municipalité pour ces informations et passe au point 3 de l'ordre du jour.

- **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Préavis N° 01/2021 – demande de crédit de CHF 144'000.- destiné à la réfection du trottoir le long de la route de Nyon RC 19-B-P, entre le chemin de l'Observatoire et le giratoire du centre.

Le président précise que le préavis reçu est le préavis corrigé que la commission d'urbanisme avait demandé et qui n'est pas arrivé dans les délais convenus. La commission a rendu son rapport avant la correction et il pourra y avoir des précisions. Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal
L'objectif premier de la municipalité est de procéder à la réfection de ce trottoir qui présente un danger important pour les piétons à deux endroits : devant la boulangerie du Comptoir du Vieux Château et aussi, devant le restaurant de La Poste où il est très étroit et difficilement accessible avec une chaise roulante ou une poussette.
Nous répondrons à vos questions avec M. Fritsché.

Le président remercie M. Mathez et donne la parole à M. Denis Berger.

M. Berger, commission des finances
Je voulais souligner que c'est la 3e fois qu'on nous présente ce préavis. La 1re fois il nous semblait trop cher, la 2e fois il avait été retiré par la municipalité et cette fois, nous avons une diminution de près de CHF 76'000.- sur le prix des travaux prévus.
C'est pourquoi la CoFin vous recommande d'accepter ce préavis. Je précise que notre rapport a été établi sur la base du préavis non corrigé, le définitif ne présentait pas de différence pour la CoFin.

Le président remercie M. Berger et donne à la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

Mme Archer Galibourg, commission d'urbanisme
Tout d'abord la CoUrb félicite la municipalité pour la mise en place de ce projet qui est très important pour la sécurité des habitants et visiteurs de St-Cergue.
Cependant, nous précisons que le préavis sur lequel nous nous sommes prononcés était autre que celui que vous avez tous reçu. Je vais vous mentionner ces différences :
Il y a la suppression de certains travaux devant la parcelle 94 qui ne figurent plus sur les plans que vous avez reçus. Il s'agissait d'une incohérence qui a été rectifiée.
Nous notons que le préavis mentionne le renforcement du trottoir le long de la parcelle 1634, entre le chemin du Vieux Château et l'aide à la traversée. Mais les plans et notre discussion avec la municipalité indiquent que ces travaux ne sont plus prévus. Il aurait fallu les retirer de la version finale.

En ce qui concerne l'aide à la traversée, la CoUrb a passé beaucoup de temps à comprendre à quoi cela ressemblerait. Le plan que vous avez est trompeur, car on y voit un passage pour piétons alors que contrairement à ce qui est prévu dans le préavis et ce n'est pas la même chose. Nous avons été informés que la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et de la Route) n'autorisait pas le passage pour piétons, et dans notre discussion avec la municipalité, nous avons suggéré un enrobé de couleur différente à l'endroit de l'aide à la traversée.
Nous sommes heureux de voir dans le préavis final que la municipalité a fait la demande d'autorisation à la DGMR dans ce sens et nous espérons que cela sera accepté.
Toutefois, nous nous demandons si ce changement de couleur sera suffisant pour que les véhicules qui arrivent au village ralentissent et que les piétons puissent traverser en toute sécurité.
Un dernier point pour le PV, le préavis final est présenté comme daté et signé le 8 février, alors qu'il l'a été le 8 mars.
Compte tenu de tous ces éléments, la CoUrb recommande d'acceptation de ce préavis.

Le président remercie Mme Archer Galibourg et ouvre la discussion. Il donne la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet
Pour votre information, j'ai une formation pour le déplacement « piétons », avec les normes qui s'y rapportent.
Une aide à la traversée c'est un passage pour piétons qui respectent les mêmes normes, sauf qu'il n'y a pas de priorité. C'est aux piétons de faire attention aux véhicules.
Les conditions de pose d'une aide à la traversée ou d'un passage pour piétons sont strictement les mêmes.
Si le renforcement du trottoir sur la parcelle 1634 est maintenu, il faudrait prévoir plutôt un passage pour piétons. C'est la raison pour laquelle j'ai envoyé au bureau du conseil une proposition d'amendement prévoyant le retrait de l'aide à la traversée et son remplacement par un passage pour piétons.
L'aide à la traversée est recommandée dans des zones à 30 km/h ou avec un passage de moins de 250 véhicules aux heures de pointe. Par contre à proximité des écoles ou de centres pour personnes âgées, il est recommandé de mettre des passages pour piétons.

Le président remercie M. Piguet et donne la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal
Après discussion avec l'inspecteur de la signalisation routière, ainsi qu'avec le voyer de la DGMR, il s'avérerait possible de mettre un passage pour piétons par rapport à la communication des quartiers, mais pas par rapport à la quantité de piétons. Il faudra améliorer l'éclairage public pour que cela puisse se faire.
Nous avons posé plusieurs questions, notamment concernant l'enrobé de couleur et il nous a été répondu qu'il fallait, que l'enrobé soit 3 x plus large et ils estiment que ce n'est pas forcément une bonne solution. Mais plutôt faire un passage pour piétons.
Le but de ce préavis, en diminuant la largeur de la chaussée de 6,8 à 6 m, aura pour conséquence de freiner considérablement la vitesse des véhicules. Si ce projet se fait, nous allons analyser la vitesse du trafic, peut-être par un comptage kilométrique comme il avait été fait aux Pralies il y a deux ans. Et si ce n'est pas suffisant, nous avons la possibilité de créer 3 îlots à l'entrée du village pour freiner la vitesse des véhicules.

Le président résume la situation. La municipalité a approché le service des routes pour demander un passage pour piétons plutôt qu'un enrobé, et qu'elle va aller dans ce sens-là, si la réponse est favorable.

M. Mathez, municipal
Nous avons obtenu une aide à la traversée et nous essayons de faire le nécessaire pour un passage pour piétons.
Un point nous gêne tout de même. Quand on descend sur Nyon et que l'on passe la résidence du Centre (maison rose et blanche). Ce bâtiment est proche de la route. Le fait de marquer un passage pour piétons permet à un enfant de traverser sans regarder, et il y a un angle mort qui nous semble dangereux. Une voiture n'aurait pas la possibilité de s'arrêter si un enfant traverse en courant. Alors qu'avec une aide à la traversée, l'enfant devrait regarder avant de traverser. Nous pensons qu'il serait bon de commencer avec une aide à la traversée, puis d'envisager le passage pour piétons.

Le président remercie M. Mathez et ouvre la discussion. Il donne la parole à M. Didier Beux.

M. Beux
J'ai bien entendu ce qui a été dit. Ne serait-il pas possible de mettre un panneau plus bas pour faire ralentir les voitures avant le passage pour piétons, ou l'aide à la traversée ?
Le problème de ne pas voir la voiture c'est une chose, mais si celle-ci ralentit avant, elle pourra s'arrête et ce sera mieux.

M. Mathez, municipal
Le fait de réduire la route nous permettra de voir si la vitesse diminue suffisamment. L'option de mettre les îlots n'est pas forcément non plus la meilleure. Si on imagine le flot de véhicules le matin qui descend, la solution n'est pas forcément satisfaisante pour les véhicules qui montent et qui risquent d'attendre un sacré moment. Le choix est vraiment à prendre avec des pincettes et à étudier en profondeur.

Mme Archer Galibourg, commission d'urbanisme
J'aimerais bien demander à M. Mathez, quelle que soit l'option choisie, si on peut avoir un panneau vertical signalant la traversée de piétons. C'est quelque chose qui manque dans le village, il n'y en a nulle part. En hiver, avec la neige on ne voit pas forcément le marquage des passages pour piétons sol. A mes yeux il serait très important pour le signaler aux conducteurs.

M. Mathez, municipal
La loi sur les routes nous oblige de les mettre, alors que l'ordonnance nous dit le contraire. Avec la neige, il y a des endroits dans le village où il serait judicieux d'en mettre, mais en mettre partout, c'est un coût qui est important. Nous allons essayer de mettre en place, petit à petit, ces panneaux qui s'avèrent être utiles chez nous.

Le président demande si on peut considérer qu'il s'agit d'une priorité absolue d'en mettre un à l'endroit des travaux prévus par le préavis.

M. Mathez, municipal
A l'époque il existait un panneau, indiquant l'aide à la traversée, qui n'existe plus. Donc si nous faisons une aide à la traversée, nous ne pourrons rien mettre. Si nous faisons le passage pour piétons, nous pourrons en mettre un.

Mme Troska
Au niveau légal et concernant la signalisation, les lois changent-elles lorsqu'il s'agit d'enfants se rendant/ou sortant de l'école aux heures de pointe ? Faut-il mettre des personnes pouvant les faire traverser ? Ou existe-t-il d'autres options ?

M. Mathez, municipal
En réalité, les enfants se rendant à l'école n'ont pas besoin d'utiliser ce passage pour piétons. Quel que soit l'endroit où ils habitent, ils peuvent soit aller directement à l'école sans traverser, soit ils rejoignent le giratoire où se trouve une patrouilleuse.
Le président relève qu'en mettant un passage pour piétons ou une aide à la traversée à cet endroit, on crée un problème.

M. Berger, commission des finances
Cette remarque s'adresse à M. Mathez. C'est la 3e fois qu'on présente ce préavis. Il est important de faire quelque chose, mais nous découvrons ce soir que finalement nous ne savons pas combien va coûter ce projet, car s'il faut rajouter des rétrécissements, des îlots, des enrobés ou des couleurs pour le passage pour piétons, cela engendrera des coûts supplémentaires. Je trouve décevant de ne pas pouvoir avoir un projet bien ficelé.

M. Mathez, municipal
Le passage pour piétons est inclus dans le préavis. L'étude pour des îlots se ferait dans un 2e temps si l'analyse du comptage kilométrique révèle la nécessité de réduire la vitesse des véhicules. L'objectif principal de la municipalité est de refaire ce trottoir qui présente des dangers et de l'améliorer avec un passage pour piétons ou une aide à la traversée.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et soumet l'amendement de M. Piguet, qui demande le remplacement de l'aide à la traversée mentionnée dans le préavis par un passage pour piétons, avec amélioration de l'éclairage public et pose d'un panneau de signalisation du passage pour piétons. Le président met au vote l'amendement.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'amender le préavis N° 01/2021 en remplaçant l'aide à la traversée par un passage pour piétons, avec amélioration de l'éclairage public et pose d'un panneau de signalisation du passage pour piétons

- **Accepté** **par :** **30 voix pour**
  0 voix contre
  7 abstentions

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote du préavis.

Préavis N° 01/2021 – demande de crédit de CHF 144'000.- destiné à la réfection du trottoir le long de la route de Nyon RC 19-B-P, entre le chemin de l'Observatoire et le giratoire du centre

- **Vu le préavis de la municipalité N° 01/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Ouï le rapport de la commission de l'urbanisme**
- **Traitement et ajout d'un amendement**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux de réfection le long de la route de Nyon RC 19-B-P, entre le chemin de l'Observatoire et le giratoire du centre,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 144'000.-, faisant partie du plan des dépenses d'investissement,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir le montant net en 20 ans au maximum, par prélèvement au fonds de réserve pour investissements et amortissements futurs, sur le compte de bilan 9282.01

- **Accepté** **par :** **35 voix pour**
  0 voix contre
  2 abstentions

- **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 02/2021 - demande de crédit de CHF 2'196'000.- pour la réalisation de la deuxième phase d'aménagement d'un parking permanent et temporaire à La Givrine en remplacement de celui existant le long de la RC 19 BP.

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre Graber.

M. Graber, syndic
Je vais apporter quelques compléments d'informations concernant le parking de La Givrine. Comme vous le savez, il s'agit d'un projet initié par Région de Nyon et les principales personnes qui ont fait cette étude sont M. Alexis Lacroix, qui s'occupe du « tourisme nature » à Région de Nyon et le nouveau secrétaire général, M. Boris Mury. Il y a également un bureau d'ingénieurs qui est représenté ici par M. Guy Fritsché.
Ce projet s'articule sur 3 phases. La 1re était de faire une buse sous la route cantonale, ainsi qu'une 2e buse améliorée qui sert au bétail. Nous avons utilisé 35'000 m3 de déblais d'origine locale pour combler la combe. La phase 1 est bouclée et les coûts ont été respectés au centime près. Le tout pour un montant de CHF 0,579 mios.
Il s'agissait d'un financement DISREN et j'avais pu convaincre les communes de Genolier, Givrins et Trélex de participer avec nous au cercle porteur, du fait qu'il s'agissait d'aménagement et non d'exploitation comme ce sera le cas pour la phase 2.
Le montant payé par St-Cergue s'est élevé à CHF 45'500.-, pour les autres communes du cercle porteur à CHF 17'238.- et pour le cercle solidaire à CHF 260'772.- (45%) et nous avions également des fonds tiers, provenant d'une taxe de décharge (matériaux provenant de chantiers de St-Cergue) pour CHF 126'000.-. Le canton nous avait interdit d'amener des gravats de la plaine, raison pour laquelle il a fallu 3 ans pour combler. Le canton a participé à raison de CHF 95'000. Le préavis est totalement bouclé.
Le projet, phase 1 et 2, va coûter CHF 2,8 mios. La phase 2 coûtera 2,2 mios et St-Cergue paiera CHF 283'664.-, Région de Nyon (cercle solidaire) paiera CHF 1'134'660.- et le solde de CHF 777'676.- sera payé par des fonds tiers (DGMR VD et Fonds Régional d'Equipements Touristiques (FRET).
Genève ne participera pas à ce financement, tout comme nous ne participons pas à l'entretien de l'aéroport, malgré que nous l'utilisons pour partir en vacances. Par contre, il s'agit d'un grand succès que les communes de la région participent dans le cercle solidaire, ainsi que le canton et le Fret.
Pour répondre à des questions de la CoUrb, le revêtement du parking temporaire est composé de 40-45 cm de couche drainante, puis d'une couche de terre-pierres qui permet aux plantes de s'implanter dans le sol. Les vaches ne pourront pas paître, car ce n'est pas de l'herbage pour les vaches. Le canton (DGE) exige que le parking soit végétalisé, conformément au PPA de La Givrine.
Concernant les places de parc en ligne plutôt qu'en épis, j'ai posé la question à M. Fritsché qui a fait une simulation et nous perdrions une dizaine de places et les couloirs seraient extrêmement étroits. De plus quand les personnes voudront sortir les affaires du coffre, ils bloqueraient le passage pour les véhicules cherchant une place de parc. Cette solution n'est donc pas recommandée.

Ce soir nous votons pour la phase 2. La phase 3 concernera la maison d'accueil de La Givrine avec différents services à disposition. Je vous encourage à participer au sondage mis en ligne par Région de Nyon pour déterminer les services qui pourraient être mis en place à La Givrine.
Concernant les voitures qui se parquent aux Pralies, selon M. Fritsché il est prévu de mettre un trottoir d'1,5 m entre la fin des Pralies et La Givrine.

M. Guy Fritsché
Il ne s'agit pas d'un trottoir, mais d'une bande d'enrobé d'1,5 m qui permettra de marcher en toute sécurité. Les clôtures des pâturages seront à 2 m de la route, ce qui permettra le déneigement et le cheminement des piétons jusqu'au restaurant.

Le président remercie M. Fritsché et donne la parole à M. Gabriel Galibourg

M. Galibourg, commission des finances
Tout d'abord nous félicitons la municipalité pour tout le travail accompli pour mettre fin au feuilleton qui dure depuis plusieurs décennies. Durant cette législature, nous avons eu un premier préavis en 2017 pour la phase 1. Maintenant nous en sommes à la phase 2 et dès qu'elle sera terminée, le plus grand travail sur La Givrine aura été fait et le site considérablement sécurisé.
La municipalité a été plus innovatrice et entrepreneuse pour l'accueil du tourisme, qui profite à St-Cergue de manière indirecte, et tout le travail réalisé pour ce projet qui profite surtout à la région.
Dans notre rapport, nous parlons beaucoup d'exploitation, que nous avons pu estimer. Pour un projet DISREN, il y a les communes porteuses et les communes solidaires. Les communes porteuses payent plus que les solidaires et sont responsables de l'exploitation de l'objet par la suite. Pour cette phase, il n'y a plus que St-Cergue dans le cercle porteur. Si l'exploitation est positive, nous serons bénéficiaires. Dans le cas contraire, nous devrons prendre à notre charge le déficit. Nous avons envisagé différents scénarios, optimistes et pessimistes, et ce que vous pouvez retenir c'est que vraisemblablement ce devrait être équilibré.
Un 3e point que nous relevons est que ce préavis est présenté à la hâte. Il y a actuellement deux études, une sur les coûts d'exploitation et l'autre sur la possibilité d'avoir une subvention pour un P+R à La Givrine et qui aurait aidé au financement de l'investissement. Mais nous comprenons la position de la municipalité qui aimerait commencer au plus tôt afin que la partie permanente de ce parking soit terminée pour l'hiver prochain.
Pour toutes ces raisons, la CoFin vous recommande d'accepter ce préavis.

Le président remercie M. Galibourg et passe la parole à M. Pierre-André Scheidegger.

M. Scheidegger, commission d'urbanisme
Nous remercions la municipalité pour toutes les réponses qu'elle nous a apportées concernant le revêtement, mais qui moi me met un doute. La partie drainante sur les 40-45 cm en cas de gel ne posera pas problème. Ce qui fera souci c'est la partie terreuse. Lors du gel, puis du dégel sur la partie herbeuse, l'eau aura de la peine à entrer et la partie terreuse se changera en boue.
Nous remercions également la municipalité pour toutes les autres réponses qu'elle nous a fournies et vous recommandons d'accepter ce préavis qui attend dans les tiroirs depuis très longtemps.

Le président remercie M. Scheidegger et donne la parole à M. Didier Beux.

Didier Beux
Ma question est en rapport aux finances. On a calculé le nombre de voitures, et les estimations sont à l'équilibre.

Ce que je crains c'est que les gens ne paient pas le stationnement s'il n'y a personne pour vérifier, donc il faudra engager du personnel pour cela. Est-ce que ces coûts ont été calculés ?
Ne serait-il pas plus raisonnable, s'il faut engager du personnel pour contrôler, qu'ils puissent vendre un ticket à un prix plus élevé et qui ferait également office d'abonnement pour le ski de fond, par exemple, et s'il y a plusieurs personnes dans la voiture, ce ticket ne serait valable que pour une personne. C'est une idée qui semble maligne.
Nous avons pu voir, avec la Covid, que les gens trouvent à se parquer dans des endroits non prévus à cet effet.

M. Graber, syndic
Nous n'avons pas beaucoup d'expérience en ce qui concerne les parkings payants, mais nous ne pouvons pas continuer à tout offrir gratuitement. D'autant qu'avec la Covid il y a eu beaucoup de gens qui sont venus, même pour pique-niquer et ils ont laissé tous leurs déchets sauvages avant de redescendre en plaine.
Il est clair qu'avec un investissement de près de CHF 2,2 mios, il faudra des rentrées d'argent.
Nous sommes en train de faire une étude pour les parkings payants, mais sur toute la commune, y compris le centre du village. Ici nous avons des voitures ventouses qui nous bloquent une vingtaine de places le dimanche et qui nous empêchent d'accueillir des touristes qui voudraient aller skier au village. Ceci n'est plus acceptable et nous devons changer la donne et que nous agissions comme toutes les stations de ski. Au début ce ne sera pas simple, mais avec le temps et la pratique nous arriverons à des résultats.
Vous abordez le problème de la surveillance. Nous devrons engager du personnel que nous devrons payer et ceci devra être pris en compte dans le prix du parking pour arriver à équilibrer les charges. La personne engagée sera chargée du contrôle, non seulement à La Givrine, mais dans tout le village.
Tout ce qui est lié à l'exploitation du parking est en cours d'étude. M. Galibourg a fait des simulations, qui peuvent donner une idée. Nous devrons également prévoir le remplacement de notre ASP (agent de sécurité publique) qui prend de l'âge. Tout cela prend du temps, mais nous y travaillons.

M. Beux
J'entends bien parler de St-Cergue, mais on ne parle pas des parkings sauvages qui sont à La Cure, à La Bouriaz. La personne chargée de contrôler ne pourra rien faire et cela posera problème dans nos quartiers.
Il est important de penser à tous ces frais maintenant, afin de ne pas avoir de mauvaises surprises et je remercie la commission des finances pour le travail qu'elle a fait et qui était nécessaire.

Le président remercie M. Beux et souligne que cela fait des années que des gens se parquent n'importe où et qu'il faudra aussi y penser et en parler avec la personne qui sera chargée du contrôle des parkings et que nous en reparlerons dans un prochain conseil. Il donne la parole à M. Christian Trarieux.

M. Trarieux
Je reviens sur ce qui a été dit par M. Scheidegger, même si je ne suis pas du métier. Je m'interroge sur la couche supérieure. Si nous faisons payer le parking, il faut qu'il soit en état et je crains qu'à avec le déneigement, qui sera fait avec des engins lourds, nous nous retrouverons avec un bourbier et les visiteurs ne voudront pas payer pour ça.

M. Fritsché, ingénieur chez Bovard & Fritsché SA
Je comprends vos craintes, ce n'est pas un choix de notre part, mais le PPA et son règlement, ainsi que l'étude d'impact réalisée, exigent que ce parking soit « vert ».

Nous aurons une couche drainante de 40-45 cm tout comme sur le parking permanent et, assurerons donc une portance identique à ce qui est fait pour une route communale. Puis il y aura une couche de 9 à 10 cm, qui correspondra à l'épaisseur de l'enrobé qu'il y aura sur le parking. L'objectif est de mettre en place un mélange terre-pierres qui sera fait sur place et travailler avec des gravillons. Cela nous fera un squelette qui aura 20 à 25 % de vide qui sera comblé par de la terre végétale. L'objectif étant que les cailloux s'appuient entre eux et que la terre ne puisse pas faire l'éponge et poser des problèmes. Avec l'engazonnement, les racines vont venir et assurer. La végétation pourra absorber une partie de l'humidité et nous devrions moins avoir ces problèmes de « mouille » qui dans les zones argilocalcaire s'affaiblissent, se creusent et font des ornières. Nous sommes loin d'un parking temporaire dans un champ du type « Paléo ». Nous sommes sur une structure conçue comme pour une route.

M. Graber, syndic
J'aimerais faire une considération politique. Pour les communes qui vont payer CHF 1,9 mios nous faisons partie des enfants gâtés. Aucune commune n'a droit à ce qu'on lui paye un outil à 80 %. La Région est persuadée et pense qu'ils nous mettent à disposition une véritable mine d'or.
Je vous encourage donc à voter « oui » pour ce préavis et ainsi donner un signal positif à toutes les communes qui n'ont pas droit à grand-chose avec le financement DISREN.

Le président remercie M. Graber. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis n° 02/2021 - demande de crédit de CHF 2'196'000.- pour la réalisation de la deuxième phase d'aménagement d'un parking permanent et temporaire à la Givrine en remplacement de celui existant le long de la RC 19 BP

- **Vu le préavis de la municipalité N° 02/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Ouï le rapport de la commission d'urbanisme**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

de réaliser la deuxième phase d'aménagement d'un parking permanent et temporaire à La Givrine en remplacement de celui existant le long de la RC 19 BP,

d'entreprendre la réalisation de l'étape 2 sous condition de l'acceptation du projet par le Conseil intercommunal de Région de Nyon,

d'octroyer à cet effet un crédit de **CHF 2'196'000.- TTC** qui sera financé par :

- **Commune de Saint-Cergue (DISREN, commune porteuse)**	**CHF**	**283'664.-**
- Région de Nyon (DISREN, communes solidaires)	CHF	1'134'660.-
- Fonds tiers (Canton de Vaud, Fret)	CHF	777'676.-

de réserver les droits de la commune de Saint-Cergue quant à la définition de la clé de répartition de l'étape finale de réalisation du parking et de ses travaux connexes,

de financer ce montant par un emprunt faisant partie du plafond d'endettement,

d'amortir l'investissement net de CHF 286'664.- en 10 ans.

- **Accepté à l'unanimité** **par :** **37 voix pour**

- **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis N° 03/2021 - vacations des autorités communales pour la législature 2021-2026.

Le président rappelle que ce point figure à l'ordre du jour de chaque conseil de fin de législature et qu'il est actuellement abordé dans tous les conseils de la région. Il passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, municipal
Je suis parfaitement conscient de la situation d'aujourd'hui concernant ce préavis. Comme l'a expliqué le président, ce préavis est présenté en fin de législature pour la législature suivante. En 2016, il a été adopté le 22 février et accepté par le conseil le 15 mars. Ce préavis a été adopté le 15 février en municipalité, donc bien avant de connaître les résultats des élections, et afin d'éviter tout conflit d'intérêts en votant nos propres vacations.
Un élément important est sa mise en application : le 1er janvier 2022. Pourquoi cette date, tout d'abord pour ne pas prétériter les finances de la législature, et la 2e raison est que nous espérons que la crise sanitaire que nous vivons depuis une année sera derrière nous, notamment grâce à la campagne de vaccination qui a commencé.
Si nous comparons avec les communes (Arzier, Genolier, Givrins et Trélex) qui nous entourent (tableaux projetés) nous constatons que St-Cergue est, depuis plus de 10 ans, derrière les autres communes tant pour le forfait du syndic que pour ceux des municipaux. En résumé il s'agit d'augmenter le forfait du syndic de CHF 10'000.- à CHF 15'000.-, celui des municipaux de CHF 7'000.- à CHF 10'000.-, d'augmenter le tarif horaire de CHF 40.- à CHF 45.- et de mettre en place un 2e pilier, qui faisait déjà partie du budget 2021. L'importance de la mise en place de ce 2e pilier concerne les municipaux qui ne travaillent pas et qui consacrent une bonne partie de leur temps à la commune et à la collectivité, plus de 15 ans pour certains. Ce 2e pilier est donc essentiel pour leur future retraite. Ce n'est que justice.
Dans le budget 2021 adopté le 8 décembre dernier, les rétributions pour les autorités se montent à CHF 220'800.-. Pour les comptes 2019, nous avons rentré pour ce poste CHF 190'900.-. En ce qui concerne le budget 2020, nous n'avons pas encore entré les données. J'attire votre attention sur le temps forfaitaire, calculé vers le bas. J'ai compté 3 h par semaine sur 50 semaines et pour le syndic j'ai rajouté ½ h par jour. On arrive à un salaire horaire de CHF 38,60 pour le syndic et entre CHF 34,90 et CHF 37,60 pour les municipaux. Dans un prochain préavis, nous allons discuter du salaire horaire des gardiens de parking et pour information, nous avons payé, cet hiver, un salaire horaire de CHF 60.- pour les personnes qui ont géré les parkings. A titre personnel, ma professeur de clarinette est payée CHF 80.-/h. Les effets de la modification se chiffrent à moins de CHF 10.- sur le salaire horaire.
Dans le cadre de la précédente législature, cette question de la rétribution des autorités a vu la mise en place d'un comité de travail auquel la préfecture et les syndics ont participé. Ils ont défini un salaire de référence, correspondant à celui d'un cadre moyen du canton de Vaud et s'élevant à CHF 150'000/an avec un salaire de CHF 70.-/h. Nous sommes donc bien en deçà de ce que gagne un fonctionnaire.
Notre syndic a travaillé en 2020 à 70 % et les municipaux en moyenne à +/- 50 %. J'ai fait une simulation avec un taux pour le syndic à 60 %, il aurait un salaire de CHF 46.30/h. Pour les municipaux à 40%, ils passeraient de CHF 37,30/h à CHF 47.-/h. C'est de ce niveau de salaire, plus que de vacations dont nous parlons.
L'incidence sur le compte « rétributions » : nous passons de CHF 151'440.- à CHF 182'620.-, alors que le budget 2020 prévoyait CHF 215'000.-.
En conclusion, cette modification montre la reconnaissance vis-à-vis des autorités qui sont de plus en plus sollicitées avec des dossiers toujours plus complexes et dont la présence est de plus en plus demandée. Mais ce salaire correspond à la réalité. D'autant que pour

assurer ces postes à l'exécutif, les municipaux sont souvent appelés à réduire leur temps de travail professionnel et qu'ils en subissent en conséquence les répercussions financières. Nous sommes conscients de la pression qui pèse sur vous, particulièrement quand on voit ce qui s'est écrit sur les réseaux sociaux ces derniers jours. Nous nous sommes demandé s'il fallait présenter ce préavis ou pas. La réponse est oui, car la vraie démocratie se passe dans ce conseil communal et non sur les réseaux sociaux.
Le président m'a signalé une erreur dans le tarif horaire des personnes qui procèdent au dépouillement des élections, qui n'est actuellement pas de CHF 20.-/h mais de CHF 35.-/h et qui passerait à CHF 40.-/h.

Le président remercie M. Ménard et donne la parole à M. Gérard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances
Comme à son habitude, la CoFin a fait une analyse financière de ce préavis et vous trouverez dans notre rapport tous les arguments « pour » et « contre ».
Comme vous avez pu le voir dans le préavis et l'entendre ce soir, la municipalité nous a donné un aperçu des rémunérations des autorités des communes voisines. Selon notre avis et de manière générale, il nous paraît raisonnable de se faire guider par les tarifs actuellement en vigueur à Arzier. Nous pouvons établir une comparaison entre nous sur différents éléments. Tout d'abord le nombre d'habitants qui est à peu près similaire, et qui est un bon indicateur sur la complexité de la gestion d'une commune. La situation financière est également similaire à la nôtre. Ceci s'explique notamment par le point d'impôts qui à 2 points près est le même. Par contre les autres communes mentionnées dans le préavis sont à considérer comme des communes « riches » et donc non comparables pour la fixation des indemnités de nos autorités.
La commission des finances constate que pour la nouvelle législature les indemnités seront identiques à celles pratiquées à Arzier, à une exception près, le forfait du syndic. Sur ce dernier point, la commission des finances a demandé une modification du préavis, mais la municipalité n'était pas d'accord d'entrer en matière.
Après discussion en interne, la CoFin a renoncé à faire un amendement sur ce préavis. Elle vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté, les modifications présentées pouvant être considérées comme un rattrapage sur un tarif en vigueur dans une commune voisine.
Je rappelle également que selon le budget 2019, le coût total de la rémunération des autorités s'élève à CHF 245'000.-, ce qui correspond à 1,45 % du budget annuel de notre commune.

Le président remercie M. Odermatt. Avant d'ouvrir la discussion, le président donne un retour du bureau, en indiquant que dans le document reçu, il est fait mention que les vacations du conseil communal dépendent du bureau. Celui-ci ne s'est pas penché sur le sujet dans les délais et a, de ce fait, deux remarques. La 1re étant celle mentionnée par M. Ménard au sujet du tarif pour les scrutateurs et la 2e concerne le forfait de la secrétaire. Il est proposé de passer de CHF 250.- à CHF 300.- par conseil avec la rédaction du PV. Il y a eu un malentendu dans cette proposition, car la rédaction n'a jamais été incluse dans le forfait de la séance du conseil. Il était estimé que CHF 250.- n'était pas assez pour participer à un conseil comme ce soir et faire le procès-verbal, qui prend entre 8h et 15h suivant les conseils. Actuellement la secrétaire a un forfait de CHF 250.- plus les heures nécessaires à la retranscription. Si nous gardons la proposition du forfait à CHF 300.-, elle sera payée environ CHF 10.- /h pour faire son travail, ce qui ne nous paraît pas adéquat. Nous proposons donc de supprimer cette ligne.
Le bureau souhaite partager un malaise. La secrétaire est actuellement payée CHF 35.-/h et il est proposé qu'elle passe à CHF 45.-/h comme pour les municipaux. Le bureau préférerait que ce soit CHF 40.-/h.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Pascal Uldry.

M. Uldry
Je voulais reprendre en deux mots la remarque que j'avais faite au dernier conseil. Je pense que c'est toujours mieux de diluer les tâches sur plus de personnes que de les payer plus pour faire la même chose, car ça ne les aide pas à faire mieux. Plus spécifiquement en ouvrant des postes à la commune, avec du personnel pour l'administratif ou si les tâches sont trop importantes, il faut peut-être augmenter le nombre de nos conseillers municipaux.
Plus précisément sur le préavis, à mon avis il n'y a pas besoin d'augmenter les rémunérations pour les conseillers municipaux ni pour les autres tâches, hors de la municipalité ni pour les tâches de la municipalité. Je pense que cela n'est pas fait de la bonne façon. Ce qui me dérange est la création du fonds LPP, car nous avons peu de vision sur les coûts que cela peut engendrer, vu qu'on ne connaît pas le plan qui sera proposé. De plus le fait que certains pourront en profiter et pas d'autres, me semble créer une injustice entre les municipaux. Raison pour laquelle il faut prendre une autre approche et revoir complètement la manière de rémunérer ces postes. Nous pourrions proposer un salaire annuel fixe, en fonction d'un taux d'activité estimé, et d'oublier les horaires, ce qui permettrait d'inclure le plan LPP et d'avoir une meilleure vision des coûts.

M. Ménard, municipal
Si on relit les rapports de la CoFin des années précédentes sur le budget, cette remarque nous avait été faite et nous l'avons suivie.
En termes de montant ce qui a été adopté pour le budget 2021 et qui ne sera pas utilisé, puisque nous n'allons pas mettre en place ce préavis avant janvier 2022 se monte pour ce poste « 2e pilier » à CHF 19'470.-.
Concernant l'augmentation du nombre de personnes, à Givrins ils sont 7 et nous sommes 5. Nous avons étudié cette option et nous nous sommes rendu compte qu'en termes de coût global, il y a très peu de différence. Ils sont un peu moins bien payés mais sans plus.
La question du rôle d'un municipal, dans les futures législatures c'est d'être moins dans l'opérationnel et plus dans la stratégie. Nous avons aussi le plan de renforcer le personnel de l'administration pour avoir davantage d'appui. D'ici quelques 5-6 ans plusieurs personnes seront à la retraite, raison pour laquelle j'avais noté un 40 % pour les municipaux et 60 % pour le syndic, ce qui devrait être la fourchette haute.
A Genolier, par exemple, le responsable des bâtiments et de la voirie est à 30-35 % max. C'est ce vers quoi nous devons tendre. Nous sommes malgré tout dans le cadre du budget 2021 si nous maintenons ces pourcentages de travail.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à Mme Maria Guichard,

Mme Guichard
En lisant tous ces chiffres, cela paraît exorbitant. Pourquoi n'a-t-on pas nommé une commission ad hoc pour analyser ce préavis, pour ne pas avoir que l'avis de la CoFin. Le président aurait aussi pu le demander.

M. Ménard, municipal
Nous avons suivi la procédure de la précédente législature. Nous avons regardé dans l'historique de plusieurs législatures et c'est la CoFin qui a toujours analysé ce préavis.
Nous présentons les préavis, et la séparation des pouvoirs fait que ce n'est pas à l'exécutif de dire au législatif comment il doit fonctionner, et inversement.

Mme Guichard
Ma question n'est pas là, mais de pouvoir voir un préavis qui s'est fait en très peu de temps et pour lequel vous avez pu mettre beaucoup de chiffres et d'un coup, voilà. Alors que dans les 3 dernières législatures il y a eu des commissions ad hoc et pas seulement pour ça, mais pour d'autres préavis. Il s'agit plus d'une information avec quand même la question de savoir s'il s'est agi d'un manque de temps ou d'informations ?

Le bureau est mis en question, le président explique, que si ce sujet n'a pas été soumis à une commission ad hoc, c'est parce qu'il a fait confiance à la CoFin.

Le président passe la parole à Mme Christiane Maillefer.

Mme Maillefer
Quand j'ai vu le préavis, il y a trois choses qui m'ont chiffonnée, et quand j'entends les mots : « salaire, gains, etc. » et pour moi l'engagement politique est un engagement de milice, qu'il faut bien sûr dédommager, récompenser, parce qu'il y a un énorme travail qui n'a rien à voir avec le travail que l'on fait.
Mais je pense qu'il y a peut-être une réflexion structurelle à faire dans la commune. Quand on voit que le syndic était à 70 % qu'il passe à 40 %, ce n'est pas ce que l'on s'imagine. Est-ce dans une commune de moyenne importance, il doit s'engager à plus de 40 % ? N'y a-t-il pas un souci structurel ? Comme M. Uldry l'a dit tout à l'heure ne faut-il pas avoir une discussion de fond pour savoir, si au niveau des collaborateurs et des techniciens de la commune, il n'y avait pas quelque chose à faire.
Je me suis dit, tout comme la CoFin, que le bond pour le poste de syndic et celui des municipaux, qui augmente de 50 % était un peu trop important d'un coup.
La dernière chose qui m'a fait réfléchir est la question du dépouillement. Bien sûr qu'il s'agit d'un long travail, de beaucoup d'heures, j'étais réserviste pour le dimanche 7 mars, et j'avoue très égoïstement que je serais venue si on m'avait appelée, mais j'étais bien contente de ne pas avoir eu besoin de venir. Je me demande s'il n'y a pas d'autres moyens de recruter si on manque de monde, par ex. des nouveaux citoyens ou des jeunes ou des personnes ayant été naturalisées. Mais ce n'est pas le montant horaire qui va faire changer les choses. J'ai discuté avec une personne d'une plus grande commune, hors de ce district, qui disait que pour le dépouillement ils ont un système de « jetons de présence » pour 2-3 heures qui correspond à un conseil communal.
Il faudrait une réflexion de fond avant de se décider pour des augmentations telles que présentées dans ce préavis.

Mme Hautier
Juste pour revenir à ce que vient de dire Mme Maillefer, je rappelle que le « salaire » des scrutateurs passerait de CHF 35.- /h à CHF 40.- h.
Pour ces dernières élections, nous avons fait appel à d'autres personnes que des conseillers, ainsi qu'à des jeunes de 18 ans, et des étudiants.
Le bureau a commencé à 7h. Le président, la vice-présidente, la vice-secrétaire et moi-même sommes rentrés à 23h30 avec une pause à midi. Les autres scrutateurs sont venus à 8h et sont partis à 18h30.
Dans de grandes élections, nous faisons appel à d'autres personnes y compris des jeunes

Le président passe la parole à M. Mikaël Pesenti.

M. Pesenti
Nous avons pu voir et lire les remarques sur les réseaux sociaux. Vis-à-vis de la population et du malaise que cela a pu engendrer, serait-il possible de mettre en œuvre ce préavis à une date ultérieure au 1er janvier 2022 ?
A mon avis La Covid sera toujours là, et si on pense aux gens qui ont perdu leur travail du fait de cette situation, quand on parle d'augmentation c'est mal venu.

M. Ménard, municipal
Dans les autres communes, ce préavis prendra effet au 1er juillet 2021. Au 1er janvier 2022, une grande partie de la population aura été vaccinée et il reste près de 9 mois pour voir la situation se rétablir.

Si nous repoussons ce préavis à une prochaine législature, je crains que l'on soit plus en conflit d'intérêts. C'est la raison pour laquelle ce préavis est présenté maintenant, comme cela se fait généralement.

Le président remercie M. Ménard et constate qu'il y a eu plusieurs remarques, des réflexions durant toutes ces discussions, mais que concrètement, soit on vote le préavis tel que présenté, soit on fait des amendements, soit on fait des contre-propositions. Il existe plusieurs outils législatifs dont on peut se servir.

Le président passe la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet
Pour en venir à une proposition plus concrète, je suggère que la proposition qu'il y avait de former une commission ad hoc soit adoptée, d'autant que nous n'avons pas d'impératif de temps puisque l'entrée en vigueur serait pour le 1er janvier et nous pourrions voter ce préavis au prochain conseil.

Le président met cette proposition au vote pour savoir si une majorité des conseillers souhaitent qu'il soit procédé ainsi. Si tel est le cas, il faudra nommer une commission ad hoc qui devra rapporter pour le conseil du 8 juin, afin de pouvoir voter ce préavis.

M. Ménard, municipal
Le conseil communal est souverain, mais est-ce qu'il s'agit d'un amendement, d'une interpellation ?

Le président explique que : s'il faut créer une commission ad hoc pour faire un travail de réflexion et soumettre un avis pour le 8 juin, cela doit être décidé maintenant. Ensuite l'objet serait reporté au 8 juin. Il faut donc voter pour la création d'une commission ad hoc et pour le report du sujet. Pour cela il faut qu'un tiers des membres soient d'accord.

Le président passe la parole à Mme Karine Ringgenberg.

Mme Ringgenberg
Dans plusieurs cas une commission ad hoc pourrait être intéressante, mais dans ce cas, que va-t-elle faire ? Elle va regarder ce qui se fait dans les autres communes, elle fera des statistiques, ce qui a été fait par la CoFin et la municipalité. Même si je ne suis pas particulièrement pour les augmentations, je ne vois donc pas l'intérêt de nommer une commission ad hoc.

Le président passe au vote la création d'une commission ad hoc qui serait chargée d'analyser une nouvelle fois ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

- **de refuser la création d'une commission ad hoc, par :** 2 voix pour
  27 voix contre
  8 abstentions

Le président met au vote un amendement pour la suppression de la modification de l'augmentation du forfait de la rémunération de la secrétaire, en laissant ce poste tel qu'il est maintenant, à savoir un forfait CHF 250.- par conseil plus la rédaction du PV.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

- **d'accepter d'amender le préavis, tel que présenté par : 33 voix pour**
  0 voix contre
  4 abstentions

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote du préavis amendé.

Préavis N° 03/2021 - vacations des autorités communales pour la législature 2021-2026

- **Vu le préavis de la municipalité N° 03/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**
- **Amendé au point de la modification du forfait du secrétaire**

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

de modifier le barème de rémunération de l'exécutif et du législatif pour la législature 2021-2026, entrée en vigueur 1er janvier 2022 selon les tarifs suivants :

- **Le syndic :** de modifier le forfait annuel de base de CHF 10'000.- à CHF 15'000.-,
- **Les municipaux** : de modifier le forfait annuel de base de CHF 7'500.- à CHF 10'000.-,
- **Le syndic et les municipaux** : de modifier les vacations horaires de CHF 40.-/heure à CHF 45.-/heure,
- **Le syndic et les municipaux** : de maintenir le forfait téléphonique mensuel à CHF 45.-,
- **Le syndic et les municipaux** : de maintenir le forfait de déplacement à l'intérieur des limites de la commune à CHF 300.-,
- **Le syndic et les municipaux** : de modifier le forfait kilométrique de déplacement à l'extérieur du village de CHF 0.70/km à CHF 0.75/km,
- **Le syndic et les municipaux** : de proposer une couverture d'assurance 2e pilier pour le syndic ou les municipaux qui ne sont pas déjà couverts,
- **Le syndic et les municipaux** : d'offrir une gratification de CHF 200.-/an,
- **Le président du conseil** : de maintenir le forfait de CHF 175.-/séance,
- **Le vice-président** : de maintenir le forfait de CHF 175.-/séance lorsqu'il remplace le président,
- **Les membres du bureau** : de maintenir le forfait de CHF 70.-/séance,
- **Les scrutateurs et suppléants** : de maintenir le forfait de CHF 30.-/conseil communal,
- **Le secrétaire** : de proposer des vacations horaires hors conseil communal de CHF 45.-/heure,
- **Le rapporteur des commissions** (ad hoc et permanentes) : de maintenir les vacations horaires de CHF 40.-/heure pour la rédaction des rapports,
- **Les membres des commissions ad hoc et permanentes** : de maintenir le forfait de CHF 70.-/séance,
- **Les conseillers communaux** : de maintenir le forfait de CHF 25.-/conseil communal,
- **Les salaires horaires des participants au dépouillement des votations et des élections** :de modifier de CHF 35.-/heure à CHF 40.-/heure,

- **Accepté** **par :** **27 voix pour**
  6 voix contre
  4 abstentions

Il est 22h28. Le président propose une pause de 5 min et demande le respect des mesures sanitaires.

- **Point n° 6 de l'ordre du jour**

Préavis N° 04/2021 - demande d'autorisation de dépassement de crédit au budget 2021 sur le poste 110.3170.00 de CHF 150'000.- TTC pour assurer le plan de protection exigé par l'EMCC pour la sécurisation des parkings en raison des directives COVID- 19

Le président donne la parole à M. Dominique Gafner.

M. Gafner, municipal
Nous avons eu l'obligation et nous n'avons pas eu le choix de laisser les choses comme ça. Contrairement à ce qui a été vu et publié sur les réseaux sociaux, nous n'avons pas attendu le dernier moment pour essayer de trouver une solution. Nous avons contacté le canton pour savoir quelle aide il pourrait nous apporter dans l'urgence, mais l'EMCC (Etat major cantonal de conduite) n'était pas encore prêt. Nous avons également fait appel aux pompiers, qui ne sont pas habilités à ce genre de prestations et qui doivent rester disponibles pour partir en intervention, ce qui a d'ailleurs été le cas un des premiers week-ends avec un feu aux Pralies.
Nous avons donc fait appel à des entreprises spécialisées dans la sécurité. Ce qu'il faut savoir c'est que la protection civile n'intervient que sur les domaines cantonaux et que nous ne pouvions pas avoir leur appui. Le 2e week-end, quand des plaintes sont arrivées de plusieurs communes dans la même situation, nous avons eu une grande aide de la PC pour la gestion du flux routier, et comme indiqué dans le préavis, nous avons eu jusqu'à 6'000 véhicules par jour.
Nous avons dû trouver une entreprise qui pouvait nous mettre à disposition jusqu'à 12 agents. Il fallait gérer les flux des parkings de Sy-Vieuxville, de Jean-Jacques Rousseau, du plat d'Arzier et/ou nous avons été confrontés à une catastrophe, c'est sur la route du Télésiège, où les véhicules se parquaient des deux côtés. Un véhicule d'intervention n'aurait pas pu y passer. L'entreprise de sécurité SDS a pu, très rapidement, nous mettre à disposition jusqu'à 12 agents et qu'en fonction des conditions, nous pouvions réduire le nombre d'agents engagés. La seule condition était que nous devions arrêter le contrat au 28 février.
Je reviens sur l'intervention de M. Beux concernant les parkings sauvages. Nous en avons eu beaucoup et même avec des bagarres dans le village, mais nous ne pouvons pas intervenir sur le domaine privé, sauf en cas de mise à ban, même la police ne peut pas intervenir. Il s'agit donc d'un casse-tête auquel il faudra réfléchir pour l'année prochaine. Faut-il mettre quelque chose au budget, est-ce que nous aurons le même problème que cette année, c'est une grande problématique à laquelle nous sommes confrontés.
C'est une somme importante à sortir pour nous et même si ça sert au tourisme, nous allons écrire à M. Leuba pour demander une aide éventuelle du canton.

Le président remercie M. Gafner et demande si l'aide qui sera demandée au canton concerne la saison passée et celle à venir ?

M. Gafner, municipal
Nous ne savons pas ce qui va se passer l'hiver prochain, nous allons demander pour ce que nous devons payer aujourd'hui.

Le président remercie M. Gafner et passe la parole à M. Denis Berger.

M. Berger, commission des finances
Lorsque la municipalité nous a parlé de ce dépassement, lors de la présentation des préavis, c'est la commission des finances incorpore qui a recommandé de présenter ce préavis de manière à légaliser ce dépassement de budget, plutôt que de donner juste une information et d'attendre la fin de l'année que la fiduciaire fasse une remarque.
C'est un procédé qui a déjà été utilisé lors d'autres législatures pour des dépassements urgents et impossibles à reporter.
Nous vous recommandons d'accepter ce préavis, malgré son coût élevé.

Le président remercie M. Berger et ouvre la discussion. Il donne la parole à M. Pierre Graber.

M. Graber, syndic
Je voulais juste préciser : pourquoi M. Leuba, conseiller d'Etat vaudois ? Le conseil d'Etat vaudois a convoqué la personne responsable du tourisme de toutes les stations d'hiver à Aigle pour aménager les conditions Covid. C'est M. Leuba, le responsable, qui a exigé des stations de « sports d'hiver » met en place des mesures Covid.

Le président remercie M. Graber pour le complément et passe la parole à M. Stéphane André.

M. André
Nous avons parlé tout à l'heure de parkings payants et de personnel. Nous avions tout ce qu'il fallait pour mettre en place quelque chose. Aurions-nous eu le droit de le faire ?
Je trouve dommage que nous n'ayons pas profité de prendre, même CHF 5.- par voiture, pour couvrir une partie des frais, puisque le personnel était là

M. Gafner, municipal
Nous y avons pensé, mais l'entreprise engagée n'est pas habilitée à encaisser de l'argent et à distribuer des tickets. Nous n'avons pas eu le temps de nous y préparer. Mais si les parkings payants ne sont pas mis en place rapidement, nous allons y penser, préparer et prévoir pour l'année prochaine.

Le président remercie M. Gafner. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 04/2021 - demande d'autorisation de dépassement de crédit au budget 2021 sur le poste 110.3170.00 de CHF 150'000.- TTC pour assurer le plan de protection exigé par l'EMCC pour la sécurisation des parkings en raison des directives COVID- 19

- **Vu le préavis de la municipalité N° 04/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'autoriser le dépassement de crédit au budget 2021 sur le poste 110.3170.00 de CHF 150'000.- TTC le portant ainsi à CHF 220'000,

de financer ce montant par la trésorerie courante.

- **Accepté à l'unanimité** **par :** **37 voix pour**

- **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Réflexion autour de la notion du respect des autorités communales et création d'une commission de travail à ce propos en cas d'adoption par le conseil.

M. Jean-Michel Rey, président
Lors de la séance de décembre, il était question de la revalorisation des postes politiques et des postes des municipaux. J'avais évoqué le manque de respect de certains citoyens à l'égard de nos autorités, et ce bien avant ce qu'il y a eu durant la campagne d'élection.
Avant le début de la nouvelle législature, je propose qu'on introduise, je ne sais pas encore sous quelle forme, des articles spécifiques dans notre règlement communal en lien avec les relations aux autorités de notre village.
En discutant avec les municipaux, j'ai entendu des choses loufoques, aberrantes, scandaleuses, des gens qui se font déranger la nuit, le week-end sur n'importe quel sujet, pour des conflits de voisinage, des problèmes de parcage etc., et souvent pour des sujets qui ne concerne pas la municipalité. A un moment donné, le dérangement de nos municipaux devient intolérable.
Personnellement je pense que nous devons informer les citoyens que nos autorités ne sont pas des paillassons, que ce sont des élus qui ont droit au respect et peut-être que dans l'époque que l'on vit, il faut le préciser.
J'ai demandé une entrevue à la municipalité pour leur demander leur avis, je ne voulais pas aller à leur encontre avec cette proposition et je voulais aussi mobiliser le conseil sur un sujet dont on n'a pas l'habitude et ainsi générer des débats, des échanges, des discussions. Il faudrait nommer une commission ad hoc qui pourrait réfléchir sur ce sujet, avec un ou deux municipaux afin de préparer un projet qui vous serait soumis pour le 8 juin et dont on pourrait discuter et voter à ce moment-là.
Ce projet vient de ma part et j'ouvre la discussion

M. Sébastien Piguet
Je trouve que c'est une très bonne idée. Je me suis rendu compte que la population ne sait pas, n'est pas informée sur la manière de prendre contact et qu'il est facile de trouver un no de téléphone. Du coup les gens se permettent d'appeler, surtout par manque d'information.

M. Pierre Graber, syndic
Je rappelle, aux citoyens de St-Cergue, que les canaux officiels pour contacter la municipalité et être traités sont les emails et les courriers au greffe, et surtout pas les courriers anonymes.
Facebook et autres réseaux sociaux, ne font pas partie des moyens de communication de la commune. Les gens se lâchent très souvent sur Facebook contre nous et si moi-même je n'y suis pas, je sais bien pourquoi.

M. Didier Nuq
La question des moyens acceptables de traiter nos autorités ne doit pas être une exclusivité du village de St-Cergue.
Y a-t-il quelque chose de similaire qui se fait dans d'autres communes du canton ?

Le président remercie pour cette question, qui typiquement ferait partie du travail de la commission ad hoc. Elle devrait se renseigner, s'informer. Il était question avant de la surcharge des municipaux et le président a vraiment à cœur que les conseillers qui sont formés puissent parfois, prendre de tels sujets, pour réfléchir, se renseigner et faire des propositions.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et met au vote la nomination d'une commission ad hoc, en vue de préparer le sujet pour le conseil du 8 juin

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'accepter la création d'une commission ad hoc, **par** : **32** voix pour
0 voix contre
5 abstentions

Le président propose la nomination immédiate de la commission ad hoc et ouvre la discussion aux propositions.

M. Mikaël Pesenti se propose
M. Adrien Gafner se propose
Mme Murielle Jelk se propose
Mme Lauren Troska se propose
M. Johann Strömbom se propose

Les cinq candidats sont élus par acclamation.

Le président a le plaisir d'accueillir la création de la commission ad hoc qui va se préoccuper du respect de la vie privée de nos autorités communales.

- **Point n° 8 de l'ordre du jour**

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales

Le président passe la parole à Mme Maria-José Hautier

Mme Hautier, déléguée à l'AISGE
Avec Mme Catherine Deluz et M. Gilles Tirvaudey, nous avons participé le 17 mars dans cette même salle à une séance extraordinaire de l'AISGE en vue de passer 5 préavis qui ne pouvait attendre la séance d'avril.
Le préavis 01/2021 concernait une demande de crédit pour la création d'un centre de jeunes qui sera situé à Genolier. Il sera destiné aux jeunes de 12 à 18 ans qui ne peuvent pas bénéficier des structures de l'UAPE. Les communes ont l'obligation de mettre en place cette structure.
Le préavis 02/2021 concernait une demande de crédit pour l'achat de 6 porta-cabines et de l'équipement initial pour ce centre de jeunes.
Le préavis 03/2021 concernait une demande de crédit destiné à un audit d'évaluation d'organisation es différents secteurs d'activités de l'AISGE.
Le préavis 04/2021 concernait une demande de crédit pour l'achat de 6 porta-cabines pour l'ouverture d'une classe supplémentaire à Genolier.
Le préavis 05/2021 concernait le règlement des transports scolaires de l'AISGE qui a été adapté à nos besoins et non plus à une généralité cantonale.
Par ailleurs durant cette séance, nous avons appris que les opposants à la future école du Bix ont fait recours auprès du tribunal fédéral. Et que la commune d'Arzier a acheté également des porta-cabines pour la création de deux nouvelles classes pour la rentrée d'août. Je vous remercie de votre attention.

Le président remercie Mme Hautier et passe la parole à Mme Christiane Maillefer.

Mme Maillefer, déléguée à l'APEC
En février, nous avons eu une séance spéciale en vue de passer un préavis. Celui-ci a été accepté, et visait l'abandon du projet de construction de la step régionale à 120'000 équivalents/habitants, au profit d'une station plus petite pour l'Apec et correspondant à 60'000 équivalents/habitants.
Les prochaines étapes étant un plan d'affectation pour la validation définitive du site, le crédit d'études de CHF 953'000.- également voté pour cette nouvelle step.

Le président remercie Mme Maillefer. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au point suivant.

- **Point n° 9 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Le président passe la parole à M. Pierre-André Scheidegger.

M. Scheidegger
Je suis étonné que les pistes de ski de fond n'aient pas été tracées ce week-end, même partiellement. Pour ma part, j'ai été tracer la piste des chiens de traîneaux sur demande de M. Deluz qui avait des clients.
On aurait pu faire un minimum de traçage, d'autant que les parkings étaient pleins aussi bien samedi que dimanche. Nous avons vu les résultats financiers qui sont bons.
D'autre part, il me semble qu'il y avait une erreur dans le slide du ski de fond. Je doute que les pistes n'aient été tracées que 38 jours. En effet, elles l'ont été de mi-décembre à fin février.

M. Graber, syndic
Nous avons eu beaucoup de critiques en raison de la fermeture des pistes, mais je rappelle que début mars, il n'y avait plus de neige à La Givrine et nous avons commencé à tout remiser et fermer. La neige étant revenue plus tard, il était compliqué de remettre en marche les traceurs et le personnel. Je rappelle que ceux qui ont un forfait peuvent encore aller skier au Marchairuz ou à St-Georges.

Le président remercie M. Graber et passe la parole à Mme Christiane Maillefer.

Mme Maillefer
Je réagis à chaud sur la réflexion sur les parkings que nous avons eus tout à l'heure, pour les parkings de l'ensemble de la commune. C'est quelque chose qui est à saluer. Il est aussi question de la gratuité des parkings pour les habitants de St-Cergue. A titre personnel, je trouve que c'est favoriser la voiture et que ça va à l'encontre de réflexions environnementales. Je proposerai de réfléchir à ce qui peut être offert aux habitants de la commune, hors gratuité du parcage. Ça me dérange un peu de favoriser la voiture, ce qui n'est pas forcément écologique.

M. Mathez, municipal
La municipalité a décidé de demander une étude qui recense tous les parkings que nous avons sur le territoire de St-Cergue et connaître leur utilité. Elle n'est pas tout à fait finie, mais il ressort que nous avons plusieurs sortes de personnes qui utilisent les places de parc. D'abord la clientèle commerciale, qui se rend dans les commerces du village, la clientèle touristique qui se parque, par exemple à La Givrine et les personnes qui n'ont pas de place privée et qui nécessitent un stationnement quand ils ont fini leur journée.
Effectivement et suivant les parkings, les tarifs ne seront pas les mêmes. Il y aura peut-être une gratuité d'une heure pour la clientèle commerciale. Nous avons besoin de plus d'appui pour pouvoir avancer clairement sur ce sujet.

M. Pierre Graber, responsable de la mobilité à Région de Nyon
Nous faisons une étude sur les Park & Rail, qui souhaite favoriser le transport modal. Sur St-Cergue nous avons 2 parkings qui seraient éligibles pour un P&R : le parking derrière la gare où se situait l'école de Basse Ruche, qui permettrait aux personnes des quartiers périphériques de se parquer et de prendre le train et le parking de la Givrine. Mais là nous avons le problème de la cadence des transports publics qui pose problème. Je ne sais donc pas si le parking de La Givrine deviendra un P&R mais en tout cas, il pourrait devenir un transfert modal, mais du type covoiturage.
Nous en avons discuté avec M. Zaugg, directeur du NStCM, qui pense aussi que le train n'est pas compétitif au niveau de la durée du trajet. Depuis La Givrine jusqu'à Nyon, il faut compter une cinquantaine de minutes, et pour les gens qui vont à Genève ou Lausanne, ça devient énorme. L'idée est donc au covoiturage, ou dans le futur, une ligne de bus depuis La Givrine jusqu'à Nyon. Mais comme le prix d'une ligne de bus est très élevé, ce ne sera peut-être pas pour demain.

Le président remercie M. Graber et passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

Mme Archer Galibourg
Merci, Mme Maillefer d'avoir soulevé le problème de la mobilité. Ma question s'adresse à M. Mathez. Il y a deux ans que j'ai soulevé le problème des porte-vélos dans le village. L'année dernière j'ai à nouveau posé la question lors de la séance du printemps et vous m'avez répondu que cela se ferait pour l'été et que les problèmes étaient quasiment résolus.
Nous avons passé l'hiver et cela fait deux ans que nous n'avons toujours pas de porte-vélos.

M. Mathez, municipal
Nous avons les cadres à la voirie. Nous allons rénover l'Office du tourisme (peintures extérieures) et ils seront posés à fin avril devant l'office du tourisme. Nous pourrons accrocher deux vélos sur un porte-vélos et nous en avons commandé 6, dans un premier temps. Il est possible que nous en rajoutions devant l'Ancienne Poste. C'est effectivement quelque chose qui manque et qui est urgent.

M. Pierre Graber, responsable de la mobilité à Région de Nyon
Le parking derrière gare qui est sensé recevoir 50 voitures en P&R et prévoit aussi un Bike + Rail (B&R) est également éligible pour une subvention du canton.

Le président remercie M. Graber. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et remercie l'assemblée pour son attention durant cette longue, intéressante et animée soirée, la municipalité pour la préparation de tous ces préavis, les commissions pour leur travail pointu et le bureau et les scrutateurs volontaires pour tout le travail de dépouillement lors des élections. Remerciements également au technicien chargé de la partie sonore et projection, ainsi qu'au concierge pour la préparation de la salle. **Il clôt la séance à 23h12.**

CONSEIL COMMUNAL DE ST-CERGUE – CANTON DE VAUD – LIBERTÉ ET PATRIE

Le président

Jean-Michel Rey

La secrétaire

Maria-José Hautier